



Destruction de partie commune

Par **Iltha**, le **08/12/2015** à **14:41**

Bonjour,

Je suis actuellement locataire d'un appartement qui possède des toilettes sur le palier, appartenant aux trois appartements de mon étage.

Habitant le seul appartement n'ayant pas de toilettes à l'intérieur, je suis le seul à les utiliser.

Des travaux en cours dans l'appartement à côté du mien ont conduit les ouvriers à détruire totalement les toilettes qui sont désormais depuis trois jours inutilisables, sans le moindre préavis ou demande de mon accord ou celui de mon propriétaire.

Il ne semblent faire aucun effort pour accélérer leur restauration, et utilisent à présent la petite pièce pour stocker leurs matériaux. J'ai évidemment essayé d'en discuter aimablement avec eux, mais ils n'ont pas semblé y prêter la moindre attention, et m'ont gentiment expliqué que si le syndic s'en mêlait cela ne changerait absolument rien, et qu'ils ne comptaient pas accélérer leur travaux.

Je pense contacter la copropriété de toute façon, mais étant donné qu'elle a validé les travaux je doute que cela soit d'une grande aide.

J'aimerais savoir quels sont mes recours afin que mon appartement devienne à nouveau vivable.

Je vous remercie d'avance pour vos conseils !

Par **youris**, le **08/12/2015** à **17:34**

bonjour,

il faut voir le problème avec votre bailleur puisque je suppose que votre bail contenait le droit d'utiliser les toilettes du palier.

le syndicat des copropriétaires a peut être décidé la suppression de ces toilettes, décision que votre propriétaire devait connaître.

salutations